

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 18 janvier 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 12
REPRESENTÉS : 5
ABSENTS : 2
VOTANTS : 17

PRÉSENTS : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, Mme FIOT Nathalie, Mme HEUZE Jacqueline, M. COUROUSSÉ Gilles, M. GAIGÉARD Dominique, Mme MONNIER Sarah, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis

EXCUSÉS : Mme DELORME Julie (*pouvoir à M. POUPARD Dominique*), Mme PINSON-LERAY Géraldine (*pouvoir à M. de TROGOFF Hervé*), M. JACQMIN Philippe (*pouvoir à Mme BOURDEAU Odile*), Mme TEMPLE Aurélie (*pouvoir à Madame MONNIER Sarah*), Mme WEILAND Coralie (*pouvoir à Mme FIOT Nathalie*)

ABSENTS : Mme SALMON Karen, M. LE CALOCH Christian

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROUILLON Gérard

2024_002 – Acquisition d'un terrain et ses bâtiments situés 7 rue du Général de Gaulle

Considérant la volonté de la Commune d'offrir à la population un nouveau service de proximité, à savoir une pâtisserie-salon de thé-snacking-dépôt de pain ;

Considérant le terrain et ses bâtiments situés 7 rue du Général de Gaulle, actuellement détenus par Monsieur MARCHAND et Madame PAILLUSSON ;

Considérant l'accord de vente du bien au prix de 90 000 € net vendeur, avec les références cadastrales B 1280, B 1282, B 1283, B 1410 et une superficie totale des parcelles de 457 m² ;

Considérant que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;

Considérant que l'étude de Maître BALLEREAU à Nozay sera chargée de la rédaction et de la signature de l'acte d'acquisition ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition d'un terrain et ses bâtiments situés 7 rue du Général de Gaulle, cadastrés B 1280, B 1282, B 1283, B

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

Berger
Leveau

ID : 044-214400913-20240125-2024_002-DE

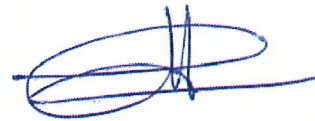
1410, d'une superficie totale de 457 m², pour un prix de 9
Les frais de notaire seront à la charge de la Commune. La rédaction et la signature
de l'acte seront confiées à l'étude de Maître BALLEREAU à Nozay.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 26 janvier 2024
Le Maire,
Hervé de TROGOFF



Le Secrétaire de séance,
Gérard ROUILLON



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le
- la transmission au contrôle de légalité le

26 JAN. 2024

26 JAN. 2024